



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION  
N°2024-04-DEL-076

OBJET :  
**ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT AUX  
ASSOCIATIONS POUR  
L'ANNEE 2024**

RAPPORTEUR :  
**M. Le Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

**Le 03 avril 2024 à 20h00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 MARS 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

**PRÉSENTS :**

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Valérie LENORMAND.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Mélody SENAT à Madame Frédérique MAHER, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Fabien TANTI.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1611-4,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 20 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Triel-sur-Seine participe chaque année au développement et au soutien du réseau associatif en accordant des subventions de fonctionnement aux associations locales,

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L.2311-7 du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

**CONSIDÉRANT** que le montant total qu'il est proposé d'allouer aux associations au titre des subventions de fonctionnement pour 2024 s'élève à 76 900 € (soixante-seize mille neuf cent euros),

**CONSIDÉRANT** que les élus membres d'une association attributaire d'une subvention ne prennent pas part au vote,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 16 voix POUR, 10 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS (**Pour** : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT, Monsieur Cyrille ARZEL ; **Contre** : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Valérie LENORMAND, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE-LESSERTEUR, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Monsieur Fernando MENDES ; **Abstentions** : Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Paméla BUQUET- MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI),

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'OCTROYER** aux associations ci-après désignées les montants suivants :

Type d'association	Nom de l'association	Subvention proposée en 2024
CITOYEN	Ligue des droits de l'homme	250,00 €
CITOYEN	Association Départementale des jeunes Sapeurs-Pompiers	400,00 €
CITOYEN	UFC Que Choisir Val de Seine	200,00 €
CITOYEN	UNC (Union Nationale des Combattants)	1 000,00 €
CULTURE	AET Amitié Européenne	2 000,00 €
CULTURE	Anims' en Seine	200,00 €
CULTURE	Association Jeunesse Trielloise (AJT)	100,00 €
CULTURE	APCCT Asso. Philatélique et Cartophile Canton de Triel	200,00 €
CULTURE	APVS Académie des Peintres Vallée de Seine	400,00 €
CULTURE	AVF Accueil Villes Françaises	800,00 €
CULTURE	Centre astronomique des Yvelines Observatoire de Triel	500,00 €

CULTURE	Club de langues du canton	400,00 €
CULTURE	Club d'échecs de Triel sur seine	800,00 €
CULTURE	Compagnons du tour de main	400,00 €
CULTURE	Créatriel	300,00 €
CULTURE	Cousette et Pomponette	200,00 €
CULTURE	Ecole des Tréteaux	1 000,00 €
CULTURE	Fauteuil en Seine	100,00 €
CULTURE	L'atelier d'Hélène et ses cartons	100,00 €
CULTURE	Les disciples des maîtres du Bonsaï	400,00 €
CULTURE	Mam 1,2,3 ça pousse	300,00 €
CULTURE	Musiques en Val de Seine	200,00 €
CULTURE	Musique en Seine	1 000,00 €
CULTURE	Si ça vous chante	1 000,00 €
CULTURE	Théâtre et Culture (Comédiens de la Tour)	700,00 €
CULTURE	Tous en Seine	200,00 €
CULTURE	Triel Amitié Loisirs (TAL)	1 000,00 €
CULTURE	Triel Auto Rétro	350,00 €
CULTURE	Triel mémoire et histoire	1 000,00 €
CULTURE	Vivre et l'écrire en Yvelines	200,00 €
ENVIRONNEMENT	Agir rend heureux (ARH)	100,00 €
ENVIRONNEMENT	Bien vivre à l'Hautil	200,00 €
ENVIRONNEMENT	Triel côté jardins	200,00 €
ENVIRONNEMENT	Triel environnement	700,00 €
JEUNESSE	Association Sportive du Collège des Châtelaines	800,00 €
SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel élémentaire	1 410,00 €
SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel maternelle	820,00 €
SCOLAIRE	OCCE Ecole de l'Hautil	480,00 €
SCOLAIRE	OCCE des Hublins	2 610,00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine élémentaire	1 560,00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine maternelle	780,00 €
SCOLAIRE	OCCE Jules Verne	2 490,00 €
SCOLAIRE	OCCE Les Châtelaines	1 420,00 €
SCOLAIRE	OCCE René Pion	1 380,00 €
SCOLAIRE	USEP Jean de le Fontaine	150,00 €
SPORTS	2 Rives Volley Ball	200,00 €
SPORTS	Alégria Capoiera	500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20240403-2024-04-DEL-076-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024

SPORTS	Avenir de Triel	7 000,00 €
SPORTS	Basket Triel Villennes	700,00 €
SPORTS	Centre de karaté Français	100,00 €
SPORTS	Cercle d'Aviron du Confluent	100,00 €
SPORTS	Entente Cycliste Vernouillet-Verneuil-Triel	1 200,00 €
SPORTS	Dragon bleu	500,00 €
SPORTS	Être Energie Equilibre	150,00 €
SPORTS	Ibéha Compagnie	500,00 €
SPORTS	Judo Club de Triel	1 500,00 €
SPORTS	Koregrafik	600,00 €
SPORTS	Les câlinoux	500,00 €
SPORTS	Let's Dance	100,00 €
SPORTS	NVSP Le Nautile Val de Seine Plongée	500,00 €
SPORTS	Pétanq'Club de Triellois	500,00 €
SPORTS	Poisson d'Avril	700,00 €
SPORTS	Pole Dance	200,00 €
SPORTS	Rugby Club de Triel les Mureaux	9 100,00 €
SPORTS	Run en Seine 78	500,00 €
SPORTS	TAC Course et gym	100,00 €
SPORTS	The move 78	100,00 €
SPORTS	Tennis club de Triel	1 500,00 €
SPORTS	Tennis de table Handisport	400,00 €
SPORTS	Triel A.C. Football	8 000,00 €
SPORTS	Triel Badminton Club	2 100,00 €
SPORTS	TGV Triel Chanteloup Gym Volontaire	500,00 €
SPORTS	Triel Escrime	200,00 €
SPORTS	Triel Gym Tonic (TGT)	200,00 €
SPORTS	Triel Handball Club	3 000,00 €
SPORTS	Triel Rando Nature	200,00 €
SPORTS	Triel Tennis de Table	2 400,00 €
SPORTS	VO2 Rives de la Seine	800,00 €
SPORTS	Yacht Club de Triel	150,00 €
SPORTS	Yogarmonie	200,00 €

**ARTICLE 2 : D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mme Françoise POIRRIER', written over a faint circular stamp.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*